



Les organisations syndicales CGT, Cfdt, SUD, CFTC et UNSA, des Hospices Civils de Lyon alertent les usagers et les personnels et appellent à la plus grande vigilance suite à la l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique et du conseil scientifique

Alors que la deuxième vague Covid est là ! Il est demandé aux hôpitaux de s'y préparer !

Nous sommes confronté à l'inacceptable ! **Le personnel déclaré positif Covid, mais non symptomatique pourra être amené à rester à son poste avec le risque de propager l'épidémie auprès de ses collègues ou des patients.**

Nous ne pouvons pas l'accepter ! Pourquoi notre métier nous met à part de la société !

Partout il est demandé aux professionnels, pour tous les cas de contamination ou de suspicion de contamination de rester en isolement pendant 7 jours. Mais cette mesure ne s'applique pas à nous personnel de santé.

Ceci s'explique certainement par le manque de personnel hospitalier, ce que nous dénonçons depuis des années. Nous allons rapidement être confrontés aux résultats des politiques d'austérité menées par les différents gouvernements successifs. La crise Covid 19 a montré les carences et les limites de ce système.

Nous n'acceptons pas de devoir travailler en étant porteur du Sars -Cov2. Nous refusons d'être ceux qui auront contaminé les patients ou nos collègues..

Pour rappel, le Conseil scientifique Covid 19 indique que : « **L'isolement est un des trois piliers de la stratégie nationale de lutte contre le SARS-CoV-2 aux côtés du dépistage et du traçage des personnes-contact** ».

Cette situation est irresponsable et dangereuse !!!!
Comment la DGOS peut-elle imaginer que nous pourrions admettre cet avis ??

Nous avons essuyé une première vague, quelles mesures concrètes ont été prises par ce gouvernement pour nous préparer à cette nouvelle vague COVID 19 ?

La situation de nos hôpitaux est alarmante et la politique de ce gouvernement dramatique pour les hospitaliers et la population.

Il nous faut du personnel en nombre tout de suite pour la prise en charge de tous les patients et une feuille de route gouvernementale claire sur la gestion de cette crise

Extrait d' instruction N) DGOS/RH3/2020 du 14 Septembre 2020 Relative à la prise en compte dans la fonction publique hospitalière de l'évolution de l'épidémie de covid-19 :

VI. -. Pour rappel avis du HCSP du 23 mai 2020 repris dans son avis du 08 juillet 2020, relatif à la conduite à tenir pour les professionnels intervenant en établissements de santé et en établissements sociaux et médico-sociaux selon leur statut vis-à-vis du SARS CoV-2

Cet avis présente la conduite à tenir chez un professionnel asymptomatique intervenant en établissements de santé et en établissements sociaux et médico-sociaux lors de la découverte d'un test ARN positif à partir d'un prélèvement naso-pharyngé réalisé à l'occasion d'un dépistage ou d'un contact tracing. Il demeure en vigueur, la durée d'éviction va être actualisée suite à la décision du conseil scientifique

Dans le cas où un personnel non remplaçable serait porteur du SARS-CoV-2 et asymptomatique, la possibilité dégradée d'un maintien en poste avec un renforcement des mesures de précaution et d'hygiène est envisageable selon les nécessités de service et dans une logique bénéfice/risque qui ne soit pas défavorable.

SYNDICAT SUD SANTE SOCIAUX : Section GHS tel : 36.57.78 /04.78.86.57.78 @ : ghs@sudsantésociaux69.org